

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 27 juin, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 02 JUILLET 2019 à 14 heures 00,

ORDRE DU JOUR

- Travaux de bâtiment (salle au-dessus de l'atelier municipal),
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf le deux juillet à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

COUPPEY Pascal, HORTIZ Francis.

Absent excusé : MM LACOTTE Bruno.

Absents : MM LACOTTE Bruno, LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : M COUPPEY Pascal

~~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Reversement des subventions CAC aux associations

Accord unanime de l'assemblée

~~~~~

I. TRAVAUX DE BÂTIMENT (SALLE AU-DESSUS DE L'ATELIER MUNICIPAL) **(délibération n°51/2019)**

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2018, il avait été décidé de retenir l'entreprise SEEG pour la réalisation des travaux de construction d'un escalier extérieur afin de permettre la réouverture de la salle au-dessus de l'atelier municipal. Or l'entreprise SEEG est actuellement en dépôt de bilan. Il est donc impossible de poursuivre avec eux. Les autres devis répondant à l'offre étaient ceux de l'entreprise AFCO pour un montant de 4 650 € HT (sans montage) et de l'entreprise NSB pour un montant de 9 790 € HT.

De nouveaux devis ont été demandés et se présente comme suit :

1. Entreprise SMTCS : 5 240.00 € HT
2. Entreprise Jérôme AYMARD (auto entrepreneur) : pas de réponse à ce jour.

La commission travaux, après étude des devis, propose de retenir l'offre de l'entreprise SMTCS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise SMTCS pour un montant de 5 240.00 € HT soit 6 288.00 € TTC et autorise M Le Maire à signer le devis correspondant.

M Picot remarque qu'il y a beaucoup de matériel stocké par les associations dans cette salle. Il sera nécessaire de faire un tri et de réfléchir à un futur local de stockage. La construction d'un plancher au-dessus de l'atelier, communicant avec la salle est envisageable.

COMMUNE DE MARTINVEST

II. REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAC AUX ASSOCIATIONS (délibération n°52/2019)

Dans le cadre du transfert de compétence de la CAC (Communauté d'Agglomération Le Cotentin), depuis le 1^{er} janvier 2019 la commune de Martinvest reçoit en Allocations Compensatrices (AC) les subventions historiques versées par la CCDD (Communauté de Communes Douve et Divette) aux associations dont le siège est sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reverser à l'association « Groupement Jeunesse Douve et Divette » remplacé par le « SCUDD pôle jeunesse » et à l'association « Martinvest Festivités » les subventions initialement versées par la CCDD soit :

SCUDD pôle jeunesse : 760.00€
Martinvest Festivités : 1 000.00 €

III. INFORMATIONS DIVERSES

Association Familles Rurales / Agrandissement de la garderie

M Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de l'associations Familles Rurales quant à l'organisation du centre de loisirs pendant les travaux de la garderie. Trois options ont été soumises au vote du conseil d'administration :

- 1 Mercredis et petites vacances à Sideville
- 2 Mercredis à Martinvest et Sideville petites vacances à Sideville
- 3 Mercredis et petites vacances à Martinvest

Le résultat du scrutin s'est porté sur l'option n°1, soit les mercredis et petites vacances à Sideville. Dans son courrier la Présidente fait remarquer que les démarches entreprises par la commune permettent d'accueillir plus d'enfants dès le mois de juillet 2019.

Travaux de voirie

M Le Maire explique avoir rencontré ce jour un technicien de l'Agence Technique Départementale du Cotentin au sujet des travaux de voirie à effectuer sur la commune. La réfection de la route du Mont Polidor est estimée à 73 200.00 € TTC, le chemin de la Basse Vallée est estimé à 37 200.00 €, la résidence Bellefeuille rue du stade est estimé à 24 000.00 € et la résidence Louis Bertrand est estimé à 22 800.00 €. Cette année 80 000.00 € ont été budgétisés, la commission voirie se réunira prochainement afin d'examiner le dossier.

Séance levée à 14 heures 30 minutes
Prochaine séance : date à définir

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 03/07/2019
Le Maire,
Jacky MARIE

Séance du 02 juillet 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		LEMONNIER Eveline	
GROULT Sylvie		LOHIER Florence	
RENET Hubert		LE GOUPIL Guillaume	
FONTAINE Isabelle		PERAUDEAU Mathilde	
COUPPEY Pascal			
HORTIZ Francis			